

Les bons réflexes



■ Composez le 17 dès que possible, identifiez-vous, localisez-vous ; indiquez clairement l'objet de votre appel et les éléments dont vous disposez. Ne raccrochez pas afin de pouvoir répondre aux précisions sollicitées par l'opérateur.

■ Demandez aux témoins de rester sur place dans la mesure du possible, ou relevez leurs coordonnées.

■ Préservez les traces et indices dans l'attente de l'arrivée des enquêteurs. Fermez votre commerce, bloquez l'accès aux zones nécessaires, ne touchez pas aux objets que les malfaiteurs peuvent avoir abandonnés ou manipulés.

■ N'ajoutez pas de traces sur les lieux de l'infraction.

Numéros de téléphones utiles



Groupement de gendarmerie
de Tarn-et-Garonne

05 63 22 52 00



Commissariat de police
de Montauban

05 63 21 54 00



Commissariat de police
de Castelsarrasin

05 63 32 71 50

Prévention

dans les

COMMERCES

de Tarn-et-Garonne



La police nationale et la gendarmerie nationale
vous informent

Réalisation graphique par le service de la communication interministérielle - décembre 2010

En cas d'URGENCE
composez le **17**



Les bons réflexes pour éviter les mauvaises surprises

De nombreuses personnes négligent de prendre des mesures élémentaires afin de se prémunir contre les phénomènes de délinquance. Ce document d'information élaboré par la gendarmerie et la police nationales vous rappellera les gestes essentiels pour améliorer votre protection. En prenant certaines précautions, vous réduirez en effet les risques encourus.

Quels sont les risques ?

■ Intrusion de personnes

> vol à l'étalage, vol avec violences, cambriolage, vol au "rendez-moi", vol à main armée...

■ Moyens de paiements frauduleux

> cartes bancaires volées ou contrefaites, chèques volés, faux chèques, fausse monnaie...

Conseils pratiques

> **Prendre des mesures préventives pour dissuader et retarder l'action des malfaiteurs.**

> **Réagir face à l'événement.**

> **Avoir les bons réflexes.**

Prévenir

- **Soyez vigilant** au moment de l'ouverture et de la fermeture de votre établissement ; en effet le malfaiteur abandonne souvent son projet s'il pense avoir été repéré.
- **Détectez les comportements suspects** (personnes ou véhicules).
- **Sensibilisez votre personnel** aux mesures de prévention.
- **Evitez les habitudes**, changez régulièrement votre comportement, modifiez vos horaires et itinéraires pour les dépôts de fonds.
- **N'attirez pas la convoitise** en laissant trop d'argent dans vos caisses à la vue du public.
- **Sécurisez vos locaux** par des installations techniques adaptées : éclairage intérieur et extérieur, rideaux métalliques, alarme et vidéo protection.
- **Aménagez votre espace de vente**, en évitant de positionner votre caisse trop près de la sortie, en supprimant les angles morts par la pose de miroirs, en implantant vos marchandises de valeur sous votre vigilance à proximité de la caisse.

Réagir

> **Ne prenez pas de risque !**

> Composez le 17 si vous constatez un comportement suspect aux abords ou dans votre commerce.

> Pensez à mémoriser le signalement de l'agresseur (vêtements, signes distinctifs, corpulence), les objets qu'il a touchés, la direction et le moyen de fuite (marque du véhicule, modèle, couleur, numéro d'immatriculation...)

> Conservez par-devers vous, dans la mesure du possible, les faux documents présentés.

N'adoptez pas une attitude disproportionnée face à l'infraction dont vous pourriez être victime

